



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER AUBERT DU 18 Juin 2025

Présents :

- M Tanneguy Audic de Quernen, (élu)
- Monsieur Christophe Konsdorff, (élu)
- Monsieur Benoit Ribert, (élu)
- Madame Marie-Thérèse Kelly
- Monsieur Julien Gras (Président asso **BienvivrerueMoxouris**)
- Madame Véronique Bordignon
- Madame Dominique Renard
- Mme Emmanuelle Rolland, (Vice-Présidente)
- Monsieur Jean-Yves Favarel
- Monsieur Franck Decerisy
- Monsieur Raphael Thiefaine
- Madame Patricia Goblet
- Madame Marie Brillet
- Madame Florence Valdes-Forain
- Monsieur Pascal Renoncet (Président asso ARJL)
- Madame Renard
- Monsieur Philippe Bouysset
- Monsieur Laurent Gaillard rédacteur de la Mairie
- **Séance ouverte au public**

Préambule :

En raison des élections municipales de 2026, et de la réserve qui s'applique à compter du mois de septembre, ce conseil de quartier sera le dernier de l'année. Cependant les canaux de communications, boucles WhatsApp et boîtes mails, restent ouverts et les échanges au sein du conseil de quartier perdureront.

Ordre du jour :

- 1) Aménagements routiers**
- 2) Traitement des déchets organiques**

3) Aménagements immobiliers

4) Questions diverses

1) Aménagements Routiers

- a) Avenue du Parc : afin de mettre le carrefour aux normes, un passage piéton a été mis en place. Un effet ralentisseur est espéré.
- b) Avenue Jeanne Léger : compte tenu de la courbe, il n'est pas possible d'installer un passage piéton dans cette avenue (contrainte légale). Une fois cette réalité prise en compte, il est néanmoins nécessaire de trouver une alternative qui soit réalisable notamment économiquement.
- c) Aménagement/déménagement de l'aire de trottinettes de la rue de Versailles : une étude menée par les services municipaux de la voirie est en cours. Une réponse sera donnée d'ici le mois de septembre.
- d) Rue Jean Louis Forain : une interrogation sur la circulation des vélos à contresens a été soulevée. Il fut rappelé que, conformément au code de la route, les vélos sont de plein droit autorisés à circuler à contresens dans une zone 30, ce qui est le cas sur JLF. La création d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h fut à nouveau proposée par les membres du conseil de quartier. Compte tenu des coûts d'aménagements, notamment la suppression des trottoirs et des places de stationnements, cette solution semble difficilement envisageable (sans compter les potentiels désaccords des habitants de la rue). Une signalétique au sol n'est pas non plus possible, compte tenu de l'étroitesse de la rue (la réglementation ne le permet pas).
- e) Rue Moxouris : la création d'un passage piéton a été validée. L'ajout d'une zone 30 km/h a de nouveau été suggéré.

2) Déchets Organiques

Ce dossier est proposé et développé par le conseil de quartier et reçoit le soutien de la mairie. Après un diagnostic effectué par VGP, le projet d'une zone de compostage sur le parc Aubert a été validé. Elle se situera à l'entrée ouest du parc, en retrait, par souci de discréetion.

Une convention devra être signée avec la municipalité.

La capacité du site de compostage est prévue pour 100 foyers.

4 référents ont été identifiés.

Monsieur Ribert souligne que la priorité devra être donnée aux collectifs d'immeubles, dans la mesure où les riverains propriétaires d'une maison ont la possibilité d'installer un composteur dans leur jardin.

Cette expérimentation pourra débuter après réalisation de la plateforme d'accueil des 3 containers, leur mise en œuvre opérationnelle par VGP et la prise en main par les référents.

En qualité de cheffe de projet, Madame Véronique Bordignon a été chaleureusement félicitée pour être parvenue à concrétiser cette initiative.

3) Aménagements immobiliers

Des remerciements ont été adressés à la mairie pour la mise en place de poubelles à proximité des éléments sportifs du parc Aubert.

4) Questions diverses

- a) Entretien du mur d'enceinte situé au nord du parc Aubert : ne sachant à qui ce mur appartient, il convient au préalable d'en identifier le/les propriétaires (particuliers, hôpital, mitoyen ?) afin d'identifier dans un second temps le ou les financeurs des travaux à réaliser.
- b) La haie masquant les toilettes sèches du parc Aubert, a été taillée en dépit des directives données.. La consigne de ne pas le faire sera remontée auprès des services concernés.
- c) Projet de rénovation du site Le Nôtre : il fut rappelé qu'il s'agissait d'un projet, et qu'une nouvelle réunion publique se tiendra le 1 juillet à 18H30 à la salle des fêtes (à vérifier). Des chiffrages concernant les différentes options seront mis à disposition (rénovation complète, partielle, démolition/reconstruction).